

Délibération du Bureau du 14 Septembre 2017

Date de convocation : 4 Septembre 2017

Etaient présents : Christiane BOCQUET, Gaëtan GORCE, Jean-Paul JACOB, Laurent PARISSÉ, Pierre PETIT, Patrick RAPEAU, Jany SIMEON, Laure STENGEL, Gérard VOISINE,

Etaient excusés : Yannick BLEY, Marie FAUTRIER, Claudine BOISORIEUX, Alain DHERBIER, Thierry FLANDIN, Philippe GILLES, Jean-Louis LEBEAU, Denis MANGEOT, Georges NARCY, Emmanuel POYEN, Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Henri VALES.

Dossier de demande de subvention Contrat de Territoire – Commune de Couloutre

La Commune de Couloutre a engagé la rénovation énergétique de son patrimoine communal. Le projet de réhabilitation du presbytère a été l'objet d'une demande d'aide au titre du contrat territorial Bourgogne Nivernaise examiné et approuvé en conseil d'administration le 20 avril dernier pour un montant de 26 791 € sur une opération budgétée initialement à 53 582 €. Le Conseil Départemental, en commission permanente, a validé l'octroi de cette subvention sur les fonds dédiés « Territoires organisés ». Suite à une réflexion globale sur la consommation énergétique des bâtiments communaux et aux réflexions enrichies des échanges avec le SIEEEN, l'Agence Locale de l'Energie et la Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain, la commune de Couloutre a souhaité être plus ambitieuse dans son projet de rénovation du presbytère.

Un nouveau projet a donc vu le jour, incluant un programme de travaux global et répondant à un cahier des charges plus exigeant, pour atteindre une performance énergétique « rénovation BBC ». Aussi le budget de l'opération est désormais porté à 173 057.60 € HT. Ce nouveau projet, intégrant un programme de travaux global, a été possible eu regard des opportunités données par la labellisation TEPCV de la Communauté de communes Loire Vignobles et Nohain d'une part, par le reconduite de l'appel à projets du SIEEN. Le programme des travaux en complément de ceux envisagés initialement : l'isolation des combles, des murs et des plafonds, le remplacement des menuiseries et du chauffage existant avec l'installation d'une pompe à chaleur, d'un chauffage par le sol, d'un chauffe-eau thermodynamique.

Désignation de la dépense	Montant	Désignation de la recette	Montant	
Travaux	157 000	Autofinancement	59 135.20 €	34 %
Frais de publication	1 500	Programme CCE TEPCV	18 704.00 €	11 %
Honoraires	14 557.60	SIEEEN	21 675.15 €	12 %
		FSIPL	24 293.00 €	14 %
		Contrat Territorial Fonds TEO	49 250.00 €	28%
		<i>Dépenses éligibles 98 500 €</i>		<i>50%</i>
TOTAL HT	173 057.60 €	TOTAL HT	173 057.60 €	

Considérant que ce projet est conforme au Contrat de Territoire et qu'il s'inscrit dans la stratégie ciblée d'accueil de nouveaux actifs et de nouvelles activités

Considérant que ce projet est conforme à la fiche-action « *Soutenir la rénovation autonomie de logements communaux inscrite dans un développement territorial* »

Le Bureau du Pays Bourgogne Nivernaise, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** que le projet s'inscrit dans la stratégie ciblée du Pays Bourgogne Nivernaise « S'engager dans une démarche d'accueil de nouveaux actifs et de nouvelles activités » ;
- **DONNE** un avis favorable à un soutien au titre du Contrat de territoire Pays Bourgogne Nivernaise ;
- **PROGRAMME** l'attribution d'une subvention de 49 250 € ;
- **CHARGE** M. le Président de toutes les formalités utiles.

Résultat du vote POUR : 9 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

Fait à Cosne Cours sur Loire, le 14 Septembre 2017

Le Secrétaire
Philippe Gilles

